departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 29 mai 2000

Tarifs municipaux

Convocation du Conseil Municipal:

le 12 Mai 2000

Votants: 40

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 2 Juin 2000

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Excusés:

Adjoints:

M. Jean-Claude ALAZARD

Conseillers:

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200267

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2000

Finances Budget Comptabilité

Tarifs municipaux

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,
Sur proposition du Maire
Après examen par la Commission Générale,

Eaux pluviales:

Deux libellés des tarifs "eaux pluviales" votés le 30 mars 2000 sont à modifier :

- La ligne A 2.4 "branchement effectué sur réseaux eaux pluviales et unitaires" est complétée par "de façon isolée ou à un emplacement différent de celui des eaux usées.
- B participation des promoteurs et lotisseurs : la phrase "les prix du marché d'entretien de la Ville de Niort seront appliqués" est remplacée par "les prix du marché à commandes de la Ville de Niort seront appliqués".

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter ces tarifs.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 40
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

Ordre du jour